

FAIRE ÉDIFIER, SUR MES DENIERS, À VITRÉ,  
UNE CHAPELLE DANS L'ÉGLISE NOTRE-DAME  
ET LA DÉDIER À SAINT JEAN-BAPTISTE.  
J'Y RÉSERVERAI UN DROIT D'ENFEU POUR VOUS,  
POUR MA SŒUR ET POUR JEANNE, MA FEMME\*.

AVEC LE TEMPS, PIERRE LANDAIS SE HISSANT  
AU TOUT PREMIER PLAN DE L'ÉTAT BRETON,  
SA FORTUNE S'ARRONDISSAIT.



LES MANOIRS DU FEU, DE LA RICHARDAIS EN MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE,  
DE LA LOUVELAIS, LE CHÂTEAU DU BOIS CORNILLÉ ET LES MANOIRS  
DE L'ANGERIE ET DU LAUNAY AU VAL D'IZÉ... CE N'EST PAS ASSEZ ?



MÈRE, BOIS CORNILLÉ EST POUR VOUS !  
ET JE NE VEUX PAS QUE MA FAMILLE SOIT  
UN JOUR DÉPOURVUE SI LA CHANCE CESSE  
DE ME SOURIRE. LA CHÂTELLERIE  
DU PLESSIS-RAFFRAY, ACQUISE À  
JEAN DE LAVAL, SERA MA DERNIÈRE  
FOLIE PAR ICI\*.

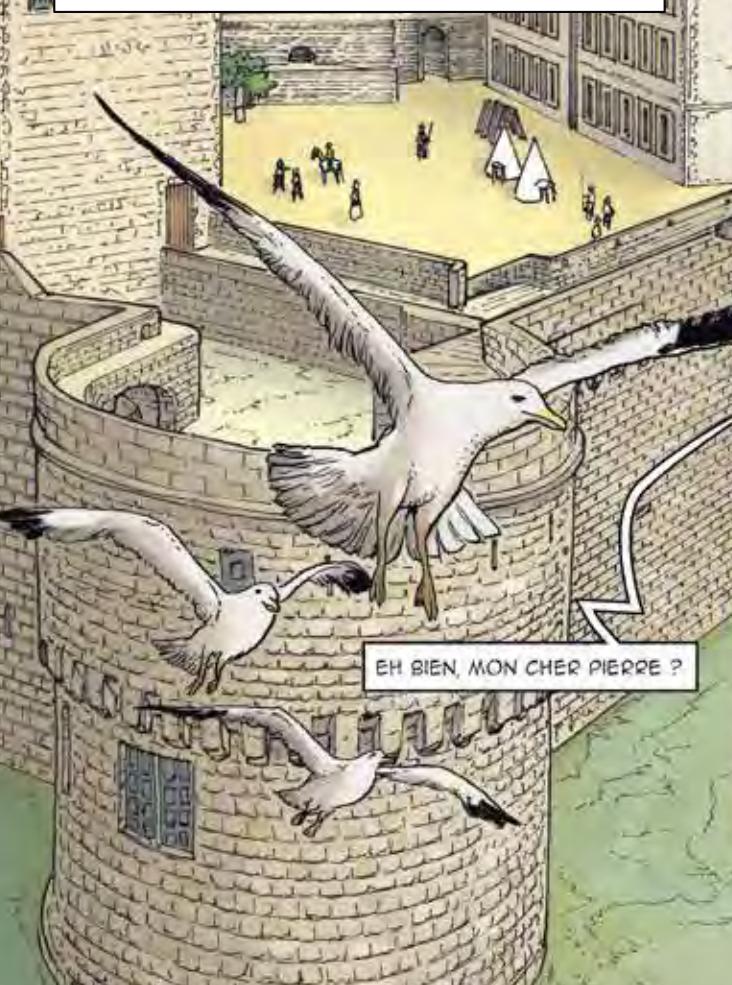


POUR JOËL CORNETTE, PIERRE LANDAIS :  
"REPRÉSENTE LE COURANT LE PLUS INDÉPENDANTISTE,  
APPLIÉ SUR UN PATRIOTISME AMBIANT ET SUR  
LES INTÉRÉTS D'UNE BOURGEOISIE MARCHANDE",  
NOTAMMENT VITRÉENNE.

NANTES, CHÂTEAU DES DUCS.

CETTE ANNE DE BEAUJEU A LES DENTS  
AUSSI LONGUES QUE CELLES  
DE SON DÉFUNT PÈRE.  
ELLE PRÉTEND AVOIR DES DROITS  
SUR LE DUCHÉ DEPUIS QUE LOUIS XI  
A ACHETÉ CEUX DES PENTHIÈVRE !\*\*

QUE FAIRE, ALORS ?



\*SA FEMME SE NOMMAIT JEANNE DE MOUSSY.

\*\*PIERRE LANDAIS POSSÉDAIT AUSSI DE NOMBREUX MANOIRS ET CHÂTEAUX DANS LA RÉGION DE NANTES AINSI  
QUE DANS LE PAYS VANNETAIS. IL ÉTAIT EN PARTICULIER PROPRIÉTAIRE DES MARAIS SALANTS D'AMBON.

\*\*\*LA FAMILLE DE PENTHIÈVRE, QUI REVENDICAIT DES DROITS SUR LE DUCHÉ AU TEMPS DE LA GUERRE DE  
SUCCESSION, AVAIT EN EFFET VENDU À LOUIS XI CES DROITS, LESQUELS PRÉCISAIENT QUE LA COURONNE  
LEUR REVENDRAIT AU CAS OÙ LES DESCENDANTS DES MONTFORT N'URAIENT PAS D'HÉRITIER MÂLE.